



LE PETIT MANIGUET

Photo : Frédérique CLAUDON

JANVIER 2019



Electricité Générale
Travaux d'intérieur

Pascal Jacottin

16 rue de la Rochatte
54670 MALLELOY

Neuf
Rénovation

Tél. 03 83 49 19 78
Port. 06 19 98 22 13
Fax 09 64 22 70 34

cjp.cjp@orange.fr

AGENCE RENAULT

GARAGE Claude KAUFFMANN

Vente pièces détachées
Mécanique – Carrosserie
(toutes marques)

Route de Custines
54670 MALLELOY
Tél. : 03.83.49.14.74


MAISON VARRY

VOILAGES - RIDEAUX - STORES - FAUTEUILS
Travail sur-mesure – devis gratuits

Tarifs sympatiques pour les Manigais !

Ateliers : 8 rue de Venezu à Malleloy
Boutique : 9 rue des Carmes à Nancy

03 83 37 32 66
ann@jvdconfection.fr



**Californien
Réflexologie
Métamorphique
Rebuto réactivopathie**

Nadine
7 Place du 11 Septembre 1944
54670 Malleloy

06 86 66 20 80

Carrefour
contact



HORAIRES
Lundi au Samedi de 8h à 20h
Dimanche et jours fériés de 9h à 13h

42, rue du Général Leclerc - 54670 CUSTINES
Tél. : 03 83 49 33 01 - Fax : 03 83 24 37 44

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne et heureuse année. Tous mes vœux de bonheur, une excellente santé et la réalisation de vos projets personnels et professionnels.

Après tous les évènements de cette fin d'année, espérons que 2019 démarre sous de meilleurs auspices et retrouve un climat plus serein.

J'ai une pensée particulière pour les familles qui ont perdu un être cher, pour les personnes seules, souffrantes ou désœuvrées, et pour celles et ceux qui ont eu à subir la perte d'un emploi.

Depuis 2017 vous apercevez de nouveaux toits apparaître dans le paysage. Tout au long de cette année 2018, les nouveaux habitants de la Résidence des Rousses et du Domaine du Pré La Saule se sont installés dans leur nouvelle demeure. 13 maisons aux Rousses et une trentaine au Pré La Saule sont d'ores et déjà habitées. D'ici la fin de cette année, ces deux lotissements devraient être terminés ou en passe de l'être.

L'INSEE vient de nous communiquer le nombre officiel d'habitants au 1^{er} janvier qui s'élève à 988 habitants. Ce chiffre est évidemment amené à évoluer à la hausse dans les années suivantes, les habitants des nouveaux lotissements n'étant pas encore pris en compte dans les statistiques actuelles de la commune. Depuis le 17 Janvier et jusqu'au 16 Février, vous serez sollicités par les agents recenseurs, merci de leur réserver un bon accueil.

Dans le cadre de ses missions de renouvellement urbain et de revitalisation du centre-bourg, la Mairie a également entrepris, en partenariat avec la SPL du bassin de Pompey, un projet de réhabilitation des maisons, fortement délabrées, situées aux 6 et 8 rue de Custines. Ces bâtiments seront démolis au printemps prochain afin de laisser place à des locaux d'activité partagés ainsi qu'à plusieurs logements. Afin de préserver l'identité de la commune, la façade sera refaite à l'identique.

Ensuite, dans un effort de modernisation et de renouvellement du patrimoine immobilier et mobilier de la commune, plusieurs acquisitions de matériel technique ainsi que divers travaux de remise aux normes dans les bâtiments publics ont été effectués.

Lors du repas du dimanche 20 janvier, les aînés ont ainsi eu la primeur de découvrir les nouveaux rideaux ignifugés qui viennent d'être installés à la salle polyvalente par Monsieur Varry, habitant de notre commune.

Concernant les activités scolaires, un renouvellement du fonds bibliothécaire va être effectué et une étude est actuellement menée afin de renforcer le parc informatique de l'école. Si ce projet aboutit, il devrait permettre, via l'acquisition de nouveaux équipements, de développer l'usage du numérique au service de l'apprentissage, afin d'offrir aux élèves des activités éducatives toujours plus ludiques et captivantes, et donc une éducation toujours plus qualitative.

Afin d'offrir une meilleure couverture mobile sur la commune, la Société Orange va installer une antenne près du château d'eau dans le courant du 1^{er} trimestre 2019.

Je remercie toutes les associations pour leur dévouement tout au long de l'année et également pour leur présence lors de la réception des nouveaux habitants.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous renouvelle tous mes meilleurs vœux.



SOMMAIRE

Délibérations du	
Conseil Municipal	p. 4
Seniors en vacances	p. 8
Repas des Aînés	p. 8
Vie scolaire	p. 9
Vie associative	p.13
Etat civil	p. 15
Célébrations eucharistiques	p. 16
Démarches administratives	p. 16
Les infos à conserver	p. 18
Renseignements utiles	p. 20

**LOGEMENT F4
DISPONIBLE**

**PRENDRE
CONTACT AVEC
LA MAIRIE**

Bulletin Officiel
d'information
DIFFUSION GRATUITE

Directeur de la
publication :

J. DOUGOUD

Dépôt légal n°1039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

Conseillers présents : 10
Représentés : 2

SOUSCRIPTION AU CONTRAT MUTUALISÉ GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Vu la réglementation en vigueur,
Vu l'exposé du Maire ;
Vu les documents transmis (courrier et convention de participation) ;

Couverture du risque prévoyance :

Selon les modalités suivantes :

Garantie 1 : Risque « incapacité temporaire de travail » : (0.70%)

Garantie 2 : Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » : (1.31%)

Garantie 3 : Risque « incapacité temporaire de travail » + « invalidité » + « capital perte de retraite » : (1,57%)

Le choix des garanties retenues se fait au sein de chaque collectivité. Pour adhérer à la convention de participation du CDG54, il est obligatoire de retenir au minimum la garantie « incapacité temporaire de travail ».

Madame le Maire propose au Conseil de retenir la garantie n° 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1er janvier 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée.

SOUSCRIPTION À LA SPL GESTION LOCALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L.1521-1 et suivants ;

VU les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

VU l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, numéro 18/61 relative à l'évolution du fonctionnement du centre de gestion et la création d'une société publique locale,

VU les statuts de la Société publique locale Gestion Locale tels qu'annexés à la présente délibération,

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Motivation et opportunité de la décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de statuts de Société Publique Locale (SPL) annexé à la présente délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 309 200 € réparti en 3092 actions d'une valeur nominale de 100 € chaque, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction de l'adhésion des différentes collectivités sollicitées,
- **PRÉCISE** qu'il approuve par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des

souscriptions d'actions constatées à la date du **15 novembre 2018** et que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la Société Publique Locale, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion de la commune de Malleloy à la SPL Gestion Locale,
- **APPROUVE** la souscription au capital de la SPL à hauteur de 200 € correspondant à 2 actions de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 200 € sera **immédiatement mandatée** sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société.
- **DÉSIGNE :**
 - TREVIGLIO Alain titulaire
 - CLAUDON Frédérique suppléanteaux fins de représenter la collectivité/l'établissement dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale.
- **AUTORISE** les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société,
- **APPROUVE** que la commune de Malleloy soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend la présente collectivité.
Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités qu'il représentera.
- **APPROUVE** pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL fixées

dans les statuts, notamment le préambule, l'article 3 relatif à l'objet social et l'article 28 relatif au contrôle des actionnaires sur la société.

- **AUTORISE** Madame le Maire à recourir dans l'intérêt de la collectivité aux services de la société, à prendre toute décision et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre la commune de Malleloy et la SPL.
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 **BUDGET GÉNÉRAL**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les transferts de crédits suivants sur le budget général 2018 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 21318 : - 215.50 €

Compte 261 : + 215.50 €

PROJET DE RÉNOVATION EN CŒUR DE **BOURG À MALLELOY** **CONVENTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX** **AVEC LA SPL DU BASSIN DE POMPEY AU** **SENS DE L'ORDONNANCE N°2015-899** **DU 23 JUILLET 2015**

Dans la continuité des délibérations votées lors des conseils municipaux des 29 mars, 04 juillet, 03 octobre 2016 et du 24 septembre 2018, la commune de Malleloy a initié une démarche de portage immobilier d'une maison en vente située 6-8 rue de Custines, afin de restructurer et de valoriser l'ensemble de ce patrimoine bâti.

Ce projet de rénovation en cœur de bourg permettra d'une part la création au rez-de-chaussée de locaux accessibles permettant l'accueil d'activités innovantes tournées sur les nouvelles ambitions numériques pour les territoires ruraux, et d'autre part, de proposer les surfaces de l'étage à la production de quatre logements de typologies T3-T4 qui seront, en fonction des appels à projets menés, cédés en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) à un bailleur social ou des privés ou conservés en location.

Les stationnements des logements seront également gérés sur l'emprise du bien.

Il s'inscrit ainsi pleinement dans une ambition partagée avec la Communauté de Communes du Bassin de Pompey de rénovation des cœurs de bourg, qui a pour objet :

- le développement de l'habitat en densification et au cœur des centralités, en lien notamment avec les enjeux de mobilités et sur des types d'habitat variés permettant la mixité sociale,
- le maintien et le développement d'activités,
- la sauvegarde patrimoniale des immeubles et des trames urbaines.

De ce fait, un soutien de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité a été sollicité par la Commune et l'Intercommunalité, subvention qui n'est possible que dans le cas d'un plan de financement global où les collectivités s'engagent a minima à même hauteur de la subvention sollicitée.

C'est dans ce contexte qu'une participation financière de la commune au projet a été délibérée le 24 septembre 2018 pour l'acquisition foncière du bien (parcelles cadastrées AB 25 et 26) pour un montant de 150 000€.

La subvention sollicitée au titre de la dotation de soutien à l'investissement local a été attribuée par notification le **15 novembre 2018** selon les conditions suivantes :

Dépense subventionnable : 290 229 € HT

Subvention : 232 183 €

En outre Madame le Maire propose au Conseil d'autoriser la SPL à être bénéficiaire de la subvention soutien à l'investissement local.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle ayant été modifiés, conformément à l'article II de la convention de marché de travaux, un avenant doit être établi afin que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

En annexe : l'avenant à la convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention valant marché de travaux au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (ci-jointe).

RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT **« DOMAINE DES ENCLOSSES »**

Vu la réglementation en vigueur,
Vu la demande des propriétaires du lotissement des Encloses de rétrocéder la voirie, des espaces verts, le réseau d'eau pluviale, le bassin de rétention, le réseau d'éclairage public,
Vu les plans de rétrocession,

Considérant qu'aux termes de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées,

Considérant que selon la jurisprudence administrative, il résulte des termes mêmes de cet article que la procédure d'incorporation d'office dans le domaine public d'une commune de voies ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations ne revêt qu'un caractère facultatif et que par suite, les communes, après délibération de leur conseil municipal peuvent acquérir par voie amiable les voies privées d'un ensemble d'habitations,

Considérant que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le classement de la voie et des cheminements piétons n'est pas de nature à modifier les conditions de desserte,

Considérant que le classement des voies, des espaces verts est de nature à ouvrir le quartier sur le village et uniformiser la gestion de l'espace public,

Considérant l'avis favorable de la commission communale d'urbanisme réunie sur les lieux le vendredi 6 mars 2018, constatant le bon entretien du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le transfert de propriété des biens appartenant à Mesdames Anne Marie LAGRUE et Marie Madeleine XARDEL situés dans le lotissement des Encloses à la Commune, à savoir :
 - La parcelle AC 154 correspondant à l'emprise de la voirie.
 - Les parcelles AC 146 – 147 – 148 – 149 – 150 – 151 correspondant aux espaces verts.
 - Les parcelles AC 152 et AC 153 où se situe le bassin de rétention du lotissement.
 - Le réseau d'éclairage public.
 - Le réseau d'eau pluviale.
- **INTÈGRE** ces biens dans le domaine communal, et accepte le principe de prévoir ultérieurement, par enquête publique, le classement dans le domaine public ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété et à signer toutes les pièces s'y afférent ;
- **PRÉCISE** que les frais de notaire seront supportés par les demandeurs de la rétrocession.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
RÉMUNÉRATION DES AGENTS
RECENSEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et plus particulièrement ses articles 156 à 158,
 Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population,
 Vu l'arrêté du 5 août 2003, portant application des articles 23 et 24 du décret 2003-485 du 5 juin 2003, relatif au recensement de la population,
 Vu l'arrêté du 16 février 2004, fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents

recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population,
 Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement du recensement 2018,

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** délégation à M. le Maire pour organiser les opérations de recensement 2018,
- **DÉCIDE** le recrutement de 2 agents recenseurs encadrés par un coordonnateur communal,
- **FIXE** les éléments de rémunération brute des agents recenseurs ainsi qu'il suit :
 - 20.00 € par formation
 - 50.00 € pour la tournée de reconnaissance
 - 1.00 € par bulletin individuel
 - 0.60 € par feuille de logement
 - 0.60 € par dossier d'adresse collective
 - 5.00 € pour le bordereau d'IRIS
 - 50 € maximum variant en fonction de la qualité du travail rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe le Conseil que les inscriptions aux affouages 2019 sont ouvertes. L'attribution des lots aura lieu le lundi 21 janvier 2019 à 18h à la salle annexe de la Mairie.
- Madame le Maire informe le Conseil que le locataire du logement communal situé 3, Place de la Mairie a demandé à mettre un terme à son bail à compter du 31 décembre 2018. Le logement sera donc disponible à la location à partir du 1^{er} janvier 2019. Madame le Maire invite les membres du Conseil à diffuser l'information dans leur entourage.

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie.

De nombreuses boîtes aux lettres ne sont pas identifiées.



Afin de faciliter la distribution du courrier, merci de bien vouloir indiquer votre nom sur la vôtre.

PROGRAMME SENIORS EN VACANCES 2019

CARQUEIRANNE (Var) du 15 au 22 juin 2019

LE VIEUX BOUCAU (Landes) du 22 au 29 juin 2019

APT (Vaucluse) du 8 au 15 septembre 2019

Vous pouvez vous inscrire en Mairie, le plus rapidement possible auprès de Mme MULLER.

REPAS DES AÎNÉS



Le Repas des Aînés s'est déroulé dimanche 20 janvier, à la Salle Polyvalente

74 personnes ont répondu à l'invitation de la Muncipalité. Elles ont été accueillies par Mme DOUGOUD Maire, Mmes MAURICE et MULLER, adjointes et M. TREVIGLIO, adjoint. Le repas était préparé par J.F. CUENIN Traiteur de « Mirabel Fig » et l'ambiance musicale a été assurée par M. Gérard DUPUIS.



ÉCOLE

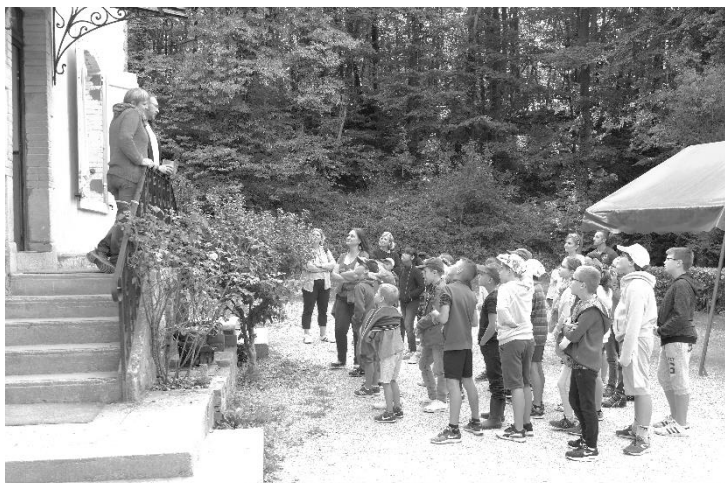
De l'art dans les bois !

Mardi 18 septembre, les élèves de cm1 cm2 et ce1 ce2 sont allés dans les bois découvrir comment se servir de la nature pour faire de l'art.

Nous avons fait des ateliers de création où nous avons ramassé de la mousse, des feuilles, des morceaux de bois et pleins d'autres éléments naturels. Pour créer nos œuvres nous avons eu l'aide d'un comédien et d'une plasticienne, Robin et Martine Maso. La plasticienne nous a montré des photos d'artistes qui avaient fait de l'art avec la nature : le land art. L'après-midi,



nous avons participé à des ateliers d'interprétation avec le comédien. Nous avons également créé une histoire avec des émotions dans la nature.



Nous avons beaucoup aimé cette journée et nous remercions la CCBP, les animateurs et les parents qui nous ont accompagnés.

Nous avons beaucoup aimé cette journée et nous remercions la CCBP, les animateurs et les parents qui nous ont accompagnés.

Anaïs Martin

Semaine du goût

Le vendredi 12 octobre 2018, c'était la fête du goût. Chaque année, début octobre, il y a une semaine consacrée au goût. Nous fêtons cette semaine le vendredi à 16h30.

Chaque classe est chargée de cuisiner un gâteau, puis nous pouvons le déguster le vendredi soir avec les parents. La classe des CM1 CM2 a fait des pancakes qui viennent du Canada. Le maître a commencé par nous dire les ingrédients mais en anglais. Puis nous avons écrit la recette (aussi en anglais.) Après nous nous sommes mis par groupes de trois pour cuisiner.



C'était bien car quand on avait besoin d'un ingrédient, on allait le chercher mais il fallait le demander en anglais. (Can I have the...) et on disait l'ingrédient qu'on avait besoin : par exemple un oeuf, c'est « egg ».

Puis nous avons installé les tables pour la fête du goût : il y avait des élèves qui portaient les tables pour poser les appareils dessus, d'autres remplissaient les verres pour les boissons, d'autres faisaient cuire les pancakes. Puis tout le monde est arrivé et nous avons passé un moment formidable.

Kristen Jeandre-Charvet

Des joueurs de foot pour ELA !

Lundi 15 octobre, des joueurs de foot de l'ASNL, Vincent Muratori et Séga Coulibaly sont venus pour nous parler des enfants malades de Leucodystrophie.

Pour commencer, ils ont répondu à nos questions sur cette maladie et sur leurs carrières. Puis ils nous ont dicté un texte qui parlait de la maladie. Pour terminer, ils ont signé des autographes et nous avons pu prendre des photos avec eux.



Nous les remercions beaucoup pour ce bon moment passé avec eux.

Lou Joly



Le torball

Vendredi 2 novembre, nous sommes allés au COSEC pour jouer au torball.

C'est un sport que pratiquent beaucoup les aveugles. Les « voyants » y jouent avec les yeux bandés. Les joueurs sont par équipes de trois ou quatre sur un terrain rectangulaire avec une balle qui contient des grelots. Sur le terrain, il y a deux buts et deux fils également avec des grelots.

Les équipes sont positionnées face à face, chaque joueur est sur un tapis. L'objectif est de mettre des buts dans le camp adverse en lançant la balle à la main. Elle doit passer sous les fils sans les toucher. Pour éviter de prendre un but, il faut se mettre couché pour arrêter la balle. La partie dure trois minutes.

C'était vraiment amusant mais un peu étrange avec les yeux bandés.



Capucine Follereau.

À LA CASERNE ...

Mardi 27 novembre, nous nous sommes rendus à la caserne des pompiers à Pompey pour une formidable matinée qui nous a laissé des étoiles plein les yeux.



Tour à tour, nous avons pu essayer l'équipement des pompiers.

Nous avons pu monter dans le camion (gyrophare et sirène en marche), utilisé la lance à incendie. La grande échelle a été hissée à 30 mètres.



Un immense merci aux pompiers de Pompey pour leur accueil !

COOPÉRER

Vendredi 30 novembre, notre première sortie USEP nous a menés au gymnase à Champigneulle. Il s'agissait de "coopérer" pour réussir les différents ateliers proposés.



SAINT NICOLAS

Jedi 6 décembre, Saint Nicolas est venu nous rendre visite. Nous lui avons interprété la "légende de Saint Nicolas" et, comme nous avons été tous très sages, il nous a distribué des friandises.



AU MUSÉUM AQUARIUM

Mardi 8 janvier, nous nous sommes rendus au Museum Aquarium de Nancy pour participer à une animation consacrée aux animaux des 5 continents.

Ainsi, nous sommes partis à la découverte :



du pélican pour l'Asie



du morse pour l'Amérique



de la girafe pour l'Afrique

du chat sauvage pour l'Europe et de l'ornithorynque pour l'Océanie...

DES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES

Afin de renforcer son équipe mais aussi le bureau suite à plusieurs démissions envisagées, nous sommes à la recherche de bénévoles...

Si vous êtes motivés n'hésitez pas à contacter Mme DROIT Linda au 06-26-01-12-68 ou une toute autre personne du comité.

LOISIRS POUR L'ENFANCE DE MALLELOY

Les membres de l'association qui gère le centre aéré, vous présentent leurs Meilleurs Vœux 2019.

Nous recrutons un(e) directeur(trice) possédant le BAFD ou en cours de formation pour juillet 2019.

Se renseigner auprès de Joëlle BAUQUEL (06 10 26 48 61)

Mail : joellebauquel@wanadoo.fr

A bientôt
Joëlle Bauquel

À l'écoute du FJEP

(<https://fjepmalleloy.com>)

Danse

La date du Gala annuel est fixée au dimanche 16 juin 2019 en fin d'après-midi au centre Socioculturel de Pompey.

Judo

Membres du Judo club de Malleloy pour la saison 2018 - 2019



Une quinzaine de judokas licenciés ont le plaisir de se retrouver tous les mercredis à la salle polyvalente de 17H15 à 18h15 pour participer aux cours avec Rémi Parcot.

LE JUDO, C'EST POUR VOTRE ENFANT : L'occasion de faire :

- L'apprentissage de son corps et de l'effort, une découverte de l'autre dans un cadre sécurisé avec un professeur diplômé d'état.
- Une découverte de la notion de respect, des lieux, de l'arbitre, du partenaire.
- La construction de son mental : l'enfant apprend autant des défaites que des victoires.
- L'assimilation d'un code moral qui prône des valeurs comme la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi, l'amitié.

Le judo club de Malleloy accepte tous les enfants à partir de 4 ans.

Retrouvez toutes les informations sur le site du Judo Club : <http://judoclubmalleloy.e-monsite.com>

Ping-pong

Maintien des 3 équipes engagées dans leur championnat respectif.

Pilate

Excellente ambiance pour les adeptes du Pilate qui se retrouvent chaque mardi de 14h à 15h.

Atelier floral

Rendez-vous un lundi par mois salle face à la Mairie de 20h à 22h.

Gym-remise en forme

Enchaînements, semi cardio, musculation bras-jambes, et abdos-fessiers.

QUELQUES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'association « La Musique Tout Simplement » fête cette année ses 10 ans !

Plusieurs événements sont d'ores et déjà programmés.

La fête de l'école et l'audition de piano sont prévues respectivement en mars et en juin.

En juin l'association organisera également la fête de la musique à Malleloy, événement pour lequel nous vous attendrons nombreux.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site internet de la Mairie (rubrique 'vie locale' puis 'vie associative').



SNBO

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Lisa CAPELLE

née le 22/10/2018 à NANCY

Axel Alain Gérard CROUZIER

né le 29/10/2018 à NANCY

Luca MATEI

né le 28/12/2018 à NANCY

Samuel Madan GERARDIN

né le 12/01/2019 à NANCY



AVEC TOUTES NOS FELICITATIONS.

Décès :

Francis Gille Paul BONNETIER

décédé le 16/11/2018 à BACCARAT

Robert Hubert CHONE

décédé le 23/11/2018 à VANDOEUVRE-lès-NANCY

AVEC TOUTES NOS CONDOLEANCES.

CÉLÉBRATIONS EUCHARISTIQUES

~ FÉVRIER

Dimanche 3 : 9h30 Bouxières-aux-Dames

Dimanche 10 : 9h30 Malleloy

Dimanche 17 : 9h30 Custines

Dimanche 24 : 9h30 Bouxières-aux-Dames

~ MARS

Dimanche 3 : 9h30 Malleloy

Mercredi 6 : 19h Custines, mercredi des Cendres

Site de la paroisse :

www.catholique-nancy.fr/clevant

Voir tableau d'affichage sur la grille de l'église.

Pour les célébrations à Malleloy, nous avons plaisir à voir l'église fleurie mais pour cela encore faut-il disposer de fleurs ! Vous avez un jardin ou vous souhaitez faire un achat ou un don à cette fin, prière de prendre contact la veille de la date au plus tard avec

Mme Hélène WOLFARTH

(Tél : 03 83 24 35 60).

D'avance merci.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PACTE DE SOLIDARITÉ

Depuis le **1^{er} novembre 2017**, les couples désirant enregistrer leur PACS n'ont plus besoin de le faire enregistrer au tribunal ou devant notaire.

Depuis cette date, ce sont les officiers de l'état civil en mairie qui sont chargés de l'enregistrement des déclarations, des éventuelles modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (Pacs).

Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant les modalités de conclusion d'un PACS en Mairie ou à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

RÉTABLISSEMENT DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, les mineurs quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale ;
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

L'AST ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage. En fonction des exigences des pays, le mineur doit présenter soit un passeport valide, accompagné d'un visa s'il est requis, soit une carte nationale d'identité valide.

Il n'est pas nécessaire de se déplacer en mairie, l'AST prend la forme d'un formulaire CERFA (N°15646*01) accessible sur le site www.service-public.fr

CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 28 mars 2017, les cartes d'identité ne peuvent plus être réalisées directement en Mairie de Malleloy, celle-ci n'étant pas équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales.

Désormais, vous devez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Frouard au 03.83.49.13.25 si vous désirez renouveler vos papiers d'identité.

Préalablement à ce rendez-vous, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande de carte d'identité. Des exemplaires de ce formulaire sont à votre disposition en Mairie. Pour faciliter vos démarches, il est également possible de compléter ce formulaire directement sur Internet en vous rendant sur le site : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la date de validité est passée à 15 ans.

La validité des cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 est prolongée de 5 ans.

PASSEPORTS

Les dossiers sont délivrés et contrôlés dans la Mairie de votre commune mais vous pouvez aussi effectuer une pré demande de renouvellement de passeport sur le site : mon.service-public.fr

Une fois votre dossier complet, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Frouard au 03-83-49-13-25 puisqu'une nouvelle procédure de délivrance de passeports a été mise en place et chaque demandeur doit être présent pour la signature du document.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en Mairie dès leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille des parents ainsi que de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera délivrée et vous sera indispensable pour toute inscription : examens, permis de conduire...

NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez d'emménager sur la Commune, vous pouvez vous présenter en Mairie avec votre livret de famille pour la mise à jour de notre logiciel de population ou encore pour vous inscrire sur les listes électorales.

URBANISME

Pour tout renseignement ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter le service urbanisme du Bassin de Pompey les lundi-mardi-mercredi de 9h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h 30 au 03.83.49.81.92. Pour effectuer vos démarches et mener à bien vos projets de construction ou de réhabilitation, rendez-vous sur le site www.bassinpompey.fr

Rubriques « En 1 clic » Habitat – Urbanisme – Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

INFORMATIONS DIVERSES

NUISANCES SONORES

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants tels que les tondeuses, les motoculteurs, scies mécaniques, bétonnières... à moins de 100 mètres des habitations est autorisée :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h à 12h et de 15h
à 19h

Dimanches et jours fériés de
10h à 12h

PANNEAUX DE SIGNALISATION



Nous vous rappelons que ce panneau signifie qu'il faut céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Flèche rouge (à droite).



Et celui-ci signifie que c'est vous qui avez la priorité.

Panneau bleu, grosse flèche blanche à droite et petite flèche rouge à gauche.

STATIONNEMENT DANS LES RUES DU VILLAGE

Il est rappelé que les trottoirs relèvent entièrement du domaine public. Aucun riverain n'est propriétaire le long de sa maison. Certaines

rues sont encombrées par des voitures en stationnement qui gênent la circulation.

Il est demandé expressément aux personnes qui possèdent garage et allée, d'y rentrer leur(s) véhicule(s).

D'autre part des places de parking existent dans le village à certains endroits notamment pour les véhicules utilitaires. En effet, ils sont une gêne en raison de leur gabarit ainsi que pour la visibilité de la circulation.

Nous comptons sur votre civilité. **Dans le cas de non-respect, la police intercommunale est chargée de verbaliser.**

De plus, tout habitant est prié de rentrer ses poubelles après passage des éboueurs afin de désencombrer les trottoirs.

AMENDE STATIONNEMENT INTERDIT

Depuis le 1^{er} juillet 2015, l'amende pour stationnement interdit est passée de 35 € à 135€.

AVIS AUX DÉTENTEURS DE CHIENS DANGEREUX

Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont désormais tenus de déposer en Mairie une demande de permis de détention.

La liste des personnes habilitées à dispenser la formation est disponible au secrétariat.

DÉJECTIONS CANINES

Les propriétaires de chiens sont priés de bien vouloir ramasser les déjections faites sur la Commune.

BORDS DE MAUCHÈRE

Rappel : l'entretien de la Mauchère doit être réalisé par les propriétaires de parcelles jouxtant la Mauchère. Il est interdit d'aménager les berges ou de déposer des déchets verts le long du ruisseau.

ÉGOUTS

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déverser quelque matière que ce soit dans les égouts. Les contrevenants seront verbalisés.

TRI SÉLECTIF

Nous vous rappelons qu'il est important de faire le tri. Vous pouvez mettre **tout emballage** dans le sac de tri transparent et jaune. Une plaquette d'information est à votre disposition en mairie ainsi que des sacs de tri. Pour tout problème lié à vos bacs, appelez le Bassin de Pompey au 03.83.49.81.81 et demandez le secrétariat du service Environnement.

Verre : bennes situées

- à côté du terrain de foot ;
- à côté de l'école ;
- sur le parking derrière le Manigai.

Vêtements : une benne à côté de l'école.

Bouchons de liège : un bac se situe à côté de l'école.

Piles usagées : en mairie, une boîte est à votre disposition pour y déposer vos piles usagées.

Vignettes de déchetterie : les habitants du Bassin de Pompey peuvent obtenir la vignette d'accès à la déchetterie et à la composterie intercommunale dans leur Mairie (pour un véhicule de tourisme) ou au Bassin de Pompey. Se munir de

la carte grise de votre véhicule et un justificatif de domicile.

Déchets biodégradables : (déchets de cuisine, de jardin et autres déchets organiques) la collecte se fait les **mardis en semaine impaires (du 1^{er} décembre au 31 mars)**. Les bacs sont à sortir **la veille c'est-à-dire le lundi soir**.

Vous pouvez vous procurer les sacs biodégradables en Mairie.

Ordures ménagères :

La poubelle grise au couvercle bleu est collectée le **samedi**. Les bacs sont à sortir la veille c'est - à-dire le vendredi soir.

COLLECTE JOURS

FÉRIÉS

Finis les changements lors des jours fériés pour la collecte de vos déchets.

Les sacs et bacs sont à sortir comme d'habitude la veille des jours de collecte après 19h00. Seules exceptions, le 25 décembre et le 1er janvier où les collectes seront décalées au lendemain.

Ces nouvelles dispositions, votées en conseil communautaire du 12 avril 2018, permettent de limiter les perturbations pour les usagers et entrent en vigueur dès à présent.

ENLÈVEMENT DES ÉPAVES

Une convention a été passée avec la CCBP pour l'enlèvement à titre gracieux des véhicules en état d'épave. Si vous êtes concernés, rapprochez-vous de la Mairie.

RENCONTRES INTERCOMMUNALES DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Elles auront lieu le mercredi 22 mai 2019 dans l'espace de l'Ermitage à Frouard.

LE RELAIS ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) « LA MARELLE » DU BASSIN DE POMPEY

est à votre disposition pour tout renseignement tant pour les assistant(e)s maternel(le)s que pour les parents.

Vous êtes parents et avez besoin d'employer une assistante maternelle. Quelles démarches effectuer, comment négocier, dialoguer, instaurer une relation de confiance, établir le contrat, verser le salaire. Autant de questions sur lesquelles le

Relais Assistant Maternel peut vous accompagner.

Accueil téléphonique :
03.83.49.81.36

Lundi et mardi de 14h à 17h30 ;
Mercredi de 9h à 12h.

BASSIN DE POMPEY

03.83.49.81.81

TRANSPORTS

Renseignements sur les itinéraires, les horaires et les correspondances sur le site www.bassinpompey.fr ou Allosit au 03.83.49.23.23.

SITE INTERNET

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 13h30 à 18h

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30

Le Maire reçoit sur rendez-vous

☎ 03.83.24.14.85

mairie.malleloy@gmail.com

<http://www.malleloy.mairie54.fr/>

DÉCHETTERIE FROUARD:

(face à l'écluse de Clévant)

Heures d'ouverture aux particuliers :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h 30

et 13 h 30 à 19h

Le samedi : 10 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 13 h

Fermeture à 18h

du 15/11 au 15/03

POINT TRI : VERRE

- Rue de la gare
 - parking derrière le Manigai,
 - A côté du terrain de football
- VETEMENTS** rue de la Gare

COMPOSTERIE :

Champs Mougenot – RD907

Sur la droite à la sortie de Marbache

en direction de Saizerais

Du lundi au vendredi :

du 15/10 au 15/04

de 8 h à 14 h

Le samedi de 10 h à 17 h du

16/04 au 14/10 de 8h à 16h

GENDARMERIE de FROUARD

9, Rue Anatole France

☎ 03.83.49.30.76

Police Secours = 17

PRÉFECTURE 54

1, rue du Préfet Égrnac

54000 Nancy

☎ 03.83.34.26.26

L'EST RÉPUBLICAIN

Correspondant : Marcel Klein

☎ 03.83.38.21.09

☎ 06.26.20.57.79

✉ marcello54@free.fr

Dépositaire : Patrice Rambour

8, impasse de Goudinot

à Custines

☎ 03.83.24.27.84

LA POSTE DE CUSTINES

Lundi, mercredi et vendredi

9h-12h/14h-17h

Mardi 10h-12h/14h-17h

Jeudi et Samedi 9h-12h

☎ 03.83.24.38.21

www.laposte.fr

ÉCOLE

Directeur Mr SALEUR

☎ 03.83.24.15.37

✉ ce.0540712f@ac-nancy-metz.fr

PÔLE EMPLOI

112, Allée Espace Saint Martin

54700 Pont-à-Mousson

☎ 03.83.81.00.48

CENTRE ANTIPOISON

☎ 03.83.22.50.50

HÔPITAL CENTRAL

29, Avenue du Maréchal de

Lattre de Tassigny

54035 Nancy

HÔPITAL DE BRABOIS

Avenue de Bourgogne

54500 Vandoeuvre

MATERNITÉ RÉGIONALE

Rue du Dr Heydenreich

54000 Nancy

☎ 03.83.85.85.85

POLYCLINIQUE MAJORELLE

1240 av. Raymond Pinchard

54100 Nancy

☎ 08.83.94.41.00

VÉTÉRINAIRE

Sophie LEMOINE

4, Rue du 10 septembre 1944

54670 Custines

☎ 03.83.23.64.20

INFIRMIÈRES À CUSTINES

Isabelle PELLEGRIN

Cécile PARAN

60, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.23.63.12

☎ 06.30.02.96.49

JANESIK Isabelle,
MICHALAK Jocelyne et
SCHEMMER Stéphanie

29, Rue du Général Leclerc

☎ 03.83.49.35.87

KINÉSITHÉRAPEUTES

Anne SERTHELON

SCM de la Garenne

2, Rue de la Garenne

54670 Custines

☎ 03.83.49.04.38

PHARMACIES À CUSTINES

Pharmacie CHARROYER

1, Rue des vieilles Halles

☎ 03.83.49.32.59

Pharmacie de la Mauchère

58, Rue Général Leclerc

☎ 03.83.24.33.88

Pharmacie de Garde 3237

MÉDECINS À CUSTINES

Frédéric et Ludovic BREDA

3, Rue de la Garenne

☎ 03.83.49.35.25

Raphaël PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

☎ 03.83.49.37.49

Laurence PTAK

2, Rue de l'Hôtel de Ville

1^{er} étage

☎ 03-83-49-37-47

MÉDECINS À FAULX

Alexis RETOURNAY

27, Rue de la Libération

☎ 03.83.24.00.00

Christelle LUCHINI et

Céline PERRY

11, Rue du Stade

☎ 03.83.17.38.48

Service de garde Médical

08.20.33.20.20